

## **BUREAU DU CLIS**

### **REUNION DU 24 FEVRIER 2000-COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

- M. Michel CADOT, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, représentant la CCI de Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, Dainville-Bertheleville,
- M. Joël CAS, AEM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55,
- M. Gérard HERISSON, ADECO, représentant M. MARIE, CEDRA 52,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Thierry JANKOWSKI, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Jean-François RENARD, conseiller général de la Meuse,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Michel MARIE, CEDRA,
- MM. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse, et Philippe LESEUR, Confédération Paysanne de Haute-Marne, chargé de le représenter,

1) Programme d'activités 2000.

Propositions du secrétariat du CLIS :

- Quatre réunions :

Avril : Adoption du programme d'activités et du budget correspondant.

Juin : Plan de Suivi de l'Environnement et état zéro environnemental.

Septembre : Rapport d'évaluation de la CNE.

Décembre : Bilan et programme de recherche 2001 de l'ANDRA.

- Déplacements :

Mai-Juin : Laboratoire du Mont Terri (membres du CLIS et autres groupes constitués).

Octobre : Laboratoire d'Etudes Méthodologiques et Instrumentales de l'IPSN à Tournemire (Aveyron).

- Divers :

Mars : Ouverture d'une permanence du CLIS à Bure.

Second semestre : Publication d'une lettre d'information.

M. CADOT précise que, concernant l'état zéro environnemental, l'IPSN est disposé à procéder à la validation des mesures mises en place par l'ANDRA. La question de l'étude épidémiologique nécessite pour sa part des contacts préalables avec l'Institut National de Veille Sanitaire et l'INSERM, pour la faisabilité et la définition du contenu.

M. CAS est favorable à la validation de l'état de référence établi par l'ANDRA, dans la mesure où les mesures seront exhaustives. Pour s'en assurer, l'expertise du cahier des charges par l'IPSN paraît appropriée. MM. DOSE et ALLEMEERSCH approuvent également cette proposition et jugent utiles d'obtenir dès maintenant les données qui serviront à l'avenir de références.

M. CADOT rappelle qu'il est prévu que l'ANDRA transmettra au CLIS l'ensemble des documents relatifs à l'établissement de l'état zéro ainsi que le plan de suivi de l'environnement. Ces documents seront remis aux membres du bureau ainsi qu'à l'IPSN et un représentant du service environnement de l'ANDRA viendra répondre aux demandes d'information complémentaire lors de la prochaine réunion du bureau.

En ce qui concerne l'étude épidémiologique, le principe en est accepté, M. DOSE proposant que les Conseils régionaux de Lorraine et de Champagne-Ardenne soient sollicités pour participer à une telle opération, notamment financièrement.

Le bureau adopte le programme de réunions et de visites élaboré par le secrétariat du CLIS.

D'autres suggestions de déplacements sont émises (Laboratoire suédois, centre de retraitement de La Hague...). Elles seront examinées dans le cadre du programme d'activités 2001.

- Autres activités :

M. DOSE souhaite que le CLIS organise chaque année un colloque sur un ou deux jours (journées scientifiques), avec plusieurs interventions sur des thèmes choisis (recherches menées dans le laboratoire, réversibilité, épidémiologie...). La mise en place de cette action serait confiée à un opérateur extérieur (universités par exemple).

M. FRANVILLE propose que l'un des thèmes retenus soit celui de la circulation des eaux souterraines. M. HERISSON insiste sur l'importance de la sélection des

thèmes et de la participation d'experts étrangers. M. LAMBINON estime qu'il faudra veiller à coordonner cette manifestation avec ce que fera le Pôle scientifique et technologique, et à assurer l'information des populations par ce biais.

Le principe de ce colloque annuel est accepté. Le secrétariat du CLIS se charge de rechercher un opérateur représentant les deux régions.

Pour une information plus accessible et élargie, le CLIS devrait également diffuser régulièrement une lettre présentant ses activités. M. DOSE propose qu'elle soit réalisée sous la forme d'un espace acheté dans la presse locale (Est Républicain et Journal de la Haute-Marne). Le contenu se rapportera exclusivement aux activités du CLIS et à leurs motivations.

Selon M. MALOLEPSZY, il serait intéressant de demander à France 3 de venir faire un reportage sur une réunion du bureau. Certains membres expriment leur réserve et M. CADOT propose de roder avant toute initiative de ce genre le fonctionnement du bureau.

M. CAS évoque la possibilité pour le CLIS de disposer d'un site internet recueillant l'ensemble des informations disponibles. Les membres du bureau s'accordent sur l'utilité d'un tel site, à moyen terme, sans qu'il soit un lieu de discussions.

## 2) Projet de budget 2000.

Le projet de budget présenté sera modifié en tenant compte des propositions faites ce jour.

## 3) Prise en charge des frais de déplacement des membres du CLIS.

Il est décidé de limiter le remboursement des frais de déplacement occasionnés par les activités du CLIS à ses membres représentants des collectivités ou organismes non financés par l'impôt, et qui ne peuvent les prendre en charge.

## 4) Question de M. CAS concernant le lien entre la mission de l'ANDRA et sa politique de communication.

M. CAS rappelle que l'ANDRA est au service de la collectivité, au titre de sa mission de recherche sur la gestion des déchets radioactifs. Il estime dans ces conditions que l'ANDRA doit se limiter à informer sur ses activités, et non pratiquer une politique de communication qui relève de l'autopromotion, avec notamment des actions de mécénat ou de partenariat sans lien avec son objet.

Il souhaite connaître le budget de communication de l'ANDRA et le rapport existant entre la mission de l'ANDRA et cette communication.

M. CADOT indique que le rôle de l'ANDRA est, depuis la parution du décret d'autorisation, redéfini clairement, comme maître d'ouvrage d'un projet

scientifique. Sa communication devrait donc évoluer en ce sens. Il propose qu'à la prochaine réunion du bureau, l'ANDRA présente les axes de sa communication pour 2000 et que toute observation soit faite à cette occasion.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 27 mars, à 17h00.